

## OPERATION COLLECTIVE L'industrie du futur

### *Accompagnez vos équipes*

### *dans la transition numérique de la chaîne de production*

#### DOSSIER DE CANDIDATURE

- 👉 Vous avez un projet à court terme d'introduction d'une technologie numérique dans votre chaîne de production, dont le choix est finalisé ou en cours de finalisation ?
- 👉 Vous souhaitez limiter l'impact de cette transition et accompagner vos équipes concernées ?

*La délégation AFNOR Centre-Val de Loire, avec le financement de la DIRECCTE, propose un programme complet visant à accompagner des PME industrielles régionales à appréhender l'impact sur les ressources humaines dû à la mise en œuvre d'une technologie numérique au sein de leur chaîne de production.*



L'industrie du futur vise à transformer le modèle industriel par le numérique.

Le numérique devient un levier efficace pour répondre à des problématiques ou des objectifs tels que la gestion de la croissance, l'augmentation de la marge, l'amélioration de la productivité, le renforcement de la place de l'humain au cœur de l'usine.

Face à la digitalisation croissante de la société, les entreprises sont amenées à moderniser leurs processus de production pour rester performantes et compétitives.

Ce passage au numérique est une transformation en profondeur de l'entreprise. Elle peut impacter fortement les organisations, l'environnement, les outils et habitudes de travail...

Cette évolution doit être durable et responsable, aussi l'entreprise doit-elle prendre en compte tous les paramètres (ergonomie, santé, sécurité,...) et accompagner les femmes et les hommes concernés par cette transformation. Cela favorisera une appropriation optimale de la nouvelle technologie, et in fine, la pérennité de l'entreprise.

## Découvrez le programme complet proposé :

### Les phases de la démarche :

Cette opération, réservée à 5 PMI de la région Centre-Val de Loire comprend plusieurs phases, réparties sur 18 mois à partir de janvier 2017 :

#### - Phase 1 – FORMATION

**Formation collective de 3 jours non consécutifs, de la direction et/ou du chef de production de chaque entreprise**

Objectifs :

- appréhender les notions essentielles de prévention et sécurité au travail : évaluation des risques liés à la technologie introduite, adaptation au poste de la nouvelle technologie, sécurité sur la chaîne de production, évaluation du maintien de l'opérabilité des outils...
- sensibiliser à la santé et qualité de vie au travail, pour permettre la co-construction de la nouvelle organisation de la chaîne de production avec les collaborateurs concernés
- préparer l'encadrement de l'entreprise à l'accompagnement des ressources humaines dans ce changement : gestion de projet, identification des priorités et des leviers d'actions, communication interne, détermination d'indicateurs clés...

#### - Phase 2 - CONSEIL

**Accompagnement individualisé de 11 demi-journées dans chaque entreprise, sur 14 mois**

Ce « capital accompagnement », réalisé par un consultant AFNOR Compétences, sera mis à disposition de chaque entreprise selon le rythme qui conviendra à un avancement optimal du projet. Il permettra, au sein d'équipes projet directement impliquées, l'identification, la mise en œuvre d'actions personnalisées et leurs suivis :

analyse, co-construction de la méthodologie à appliquer, mise en œuvre des actions issues de la consultation (dans une logique participative des équipes concernées). Selon les cas, le consultant pourra vous aider à valider le choix de la technologie selon les critères impactant vos ressources humaines.

Cette phase sera clôturée par une évaluation de l'efficacité des actions mises en œuvre

### - Phase 3 - BENCHMARK COLLECTIF

#### 4 réunions collectives d'une demi-journée

Ces temps d'échanges, en présence de tous les acteurs (entreprises, consultants, AFNOR et financeur) favoriseront les échanges de bonnes pratiques, l'identification des freins et difficultés éventuels à prendre en considération pour concilier ressources humaines et transition numérique d'une chaîne de production.

### - Phase 4 – COMMUNICATION

#### Recueil des témoignages des entreprises

Un document, recueillant les témoignages des entreprises participantes notamment, permettra à chacune d'évoquer son expérience, ses bonnes pratiques, les freins éventuels à identifier, les indicateurs clés à suivre pour réussir sa transition. Ce document sera mis gracieusement à disposition de chaque acteur de l'opération collective, qui pourra le diffuser en région et sur le plan national.

#### Réunion publique de communication d'une demi-journée

Elle permettra aux entreprises qui auront bénéficié de ce programme de témoigner de leur démarche d'accompagnement de leurs ressources humaines dans la transition numérique. Les entreprises régionales conviées pourront ainsi bénéficier de ce retour d'expérience et échanger avec les acteurs impliqués.

### Le Financement :

**Seules 5 entreprises industrielles** de la région Centre-Val de Loire peuvent participer à cette opération collective.

**La participation des entreprises est de 1800 € HT pour la totalité de l'opération**, à régler en intégralité, sur présentation d'une facture dès le début de l'opération collective.

### Les conditions requises d'éligibilité :

Cette opération est destinée aux PME industrielles de la région Centre-Val de Loire.

Elles doivent cumuler les critères suivants :

- Effectif inférieur ou égal à 250 personnes
- Chiffres d'affaires annuel inférieur à 50 M€ ou dont le bilan n'excède pas 43 M€
- Non détenue à hauteur de 25% et plus de son capital social ou de ses droits de vote par une entreprise ne respectant pas les critères ci-dessus

Dans tous les cas, les entreprises bénéficiaires doivent être :

- En situation financière saine
- A jour de leurs obligations fiscales et sociales
- En règle avec leurs obligations en matière d'environnement

### La sélection des entreprises :

**Présélection** : Les pré-inscriptions se feront dans l'ordre d'arrivée des dossiers de candidature par retour du document joint (pages 5 et 6).

Un entretien pourra être programmé avec les entreprises afin d'évaluer leur projet de transition numérique. Il ne présagera en rien de la participation de l'entreprise.

Le Comité de Pilotage sélectionnera les entreprises éligibles qui seront retenues selon des critères de représentativité géographique, d'engagement dans la démarche proposée, des ressources envisagées pour le projet ou tout autre critère qui sera porté à sa connaissance par l'entreprise.

### L'engagement des entreprises retenues :

Les entreprises retenues recevront **une lettre d'engagement d'AFNOR qui sera à retourner** à la Délégation Centre-Val de Loire complétée, datée et signée.

**Elles devront régler un montant global de 1 800 € HT** pour la totalité de l'opération collective, à réception d'une facture adressée par AFNOR.

**Aucune action ne sera engagée si la somme n'a pas été intégralement perçue par AFNOR.**

**En participant à cette opération collective, l'entreprise s'engage à :**

- Désigner un membre de l'équipe dirigeante qui aura en charge, au sein de l'entreprise, de suivre le déroulement de l'opération
- Impliquer le responsable de production (le cas échéant) dans les différentes phases du projet (formation, accompagnement, réunions)
- Travailler en collaboration étroite avec les différents partenaires techniques
- Participer activement aux parties collectives (formations, cercles...)
- Participer à la restitution collective lors d'une réunion publique d'information à l'attention des entreprises industrielles régionales, au cours de laquelle l'entreprise et les partenaires techniques pourront témoigner de leur expérience
- Respecter les plannings et délais impartis
- Alerter immédiatement le pilote de l'opération (AFNOR) de tout fait majeur survenu dans le cadre de l'opération

### Pour inscrire votre entreprise :

**Remplissez et retournez-nous le document joint (pages 5 et 6) 31 mars 2017**

Par mail : [delegation.orleans@afnor.org](mailto:delegation.orleans@afnor.org) - Par fax : 01 49 17 93 45 –

Par courrier : AFNOR Centre-Val de Loire, 14 bd Rocheplatte, 45000 ORLEANS

**N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement :**

**Délégation AFNOR Centre-Val de Loire : Priscilia DE AZEVEDO - Anne YOUF - 02 38 78 19 61**



**OPERATION COLLECTIVE L'industrie du futur**  
***Transition numérique de la chaîne de production,***  
***accompagnement des ressources humaines***  
**DOSSIER DE CANDIDATURE à retourner**

**Entreprise :** .....

Nom, prénom du Dirigeant : .....

Fonction : .....

Email : .....

Nom, prénom du contact si différent : .....

Fonction : .....

Email : .....

Adresse de l'entreprise : .....

.....

Tel : .....

Code NAF : .....

N° SIRET : .....

CA : ..... Effectif (ETP) : .....

Appartenance à un groupe : non - si oui, lequel : .....

Effectif du groupe : .....

Activité principale de l'entreprise : .....

.....

.....

Activité de la chaîne de production concernée par l'introduction de l'outil numérique :

.....

.....

Effectif de la chaîne concernée : .....

Un chef de production est-il en poste ?.....

Technologie numérique introduite, objectif : .....

.....

.....

.....

L'outil numérique est-il :

- déjà acquis (précisez)       dans la phase de choix final

Délais techniques de mise en œuvre : .....

- Avez-vous mis en place :
- un Système de Management de la Qualité ?
  - un Système de Management de la Santé, Sécurité au Travail ?
  - un Système de Management autre (précisez) ?
  - une autre démarche (précisez) ?

Informations complémentaires : .....

.....

.....

.....

.....

Argumentez votre candidature : .....

.....

.....

.....

.....

Vous pouvez joindre à votre dossier tout document permettant au Comité de Pilotage de mieux apprécier votre candidature.

**Dossier à retourner avant le 31 mars 2017**

Par mail : [delegation.orleans@afnor.org](mailto:delegation.orleans@afnor.org) – par fax : 01 49 17 93 45  
Par courrier : AFNOR Centre-Val de Loire, 14 bd Rocheplatte, 45000 ORLEANS

Un accusé de de réception vous sera adressé

Date :

Nom :

Signature :

